

**Intervention de la Présidente du Haut Conseil à l'Egalité
Remise au Secrétaire d'Etat chargé du Développement et de la Francophonie
du rapport d'évaluation de la mise en œuvre en 2015 de la Stratégie Genre et Développement (CCM du
MAEDI, 14 octobre 2016).**

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Ministre,

Je suis heureuse de participer à cette réunion plénière de la Plateforme Genre et Développement pour vous présenter notre rapport 2015 d'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Genre et Développement. Il a été produit par la Commission Droits des Femmes et Enjeux internationaux du Haut Conseil à l'Egalité, et le Groupe de travail sur la Coopération internationale, dont plusieurs membres sont présent.e.s aujourd'hui, et que je salue. Le Président de cette Commission, Maxime Forest, enseignant-chercheur à Sciences-Po, est malheureusement retenu par ses obligations professionnelles.

1 – Le Comité interministériel de la Coopération internationale et du Développement de 2013, a validé la 2^e Stratégie Genre et Développement couvrant la période 2013-2017, qui vise à « placer l'égalité femmes-hommes de façon transversale au cœur de la politique française de développement » et a invité le HCE à procéder à l'évaluation annuelle de sa mise en œuvre. Cette démarche a été entérinée par la Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale du 7 juillet 2014, qui cite l'égalité femmes-hommes parmi les 4 grands objectifs de la politique de développement : « promotion de la paix, de la stabilité, des droits *humains* et de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Cette loi d'orientation en fait aussi l'une des deux priorités transversales : « la promotion de l'autonomisation des femmes et l'intégration systématique des problématiques de genre dans notre aide, et la lutte contre le changement climatique ».

Le rappel de ces textes de référence était nécessaire, comme l'est celui de quelques chiffres pour entrer dans la réalité des inégalités, stéréotypes et violences, qu'affrontent les femmes dans la plupart des pays :

- l'on estime que les femmes représentent 70% des 770 millions de personnes qui vivent encore sous le seuil de l'extrême pauvreté (1,90\$/jour), dont la moitié en Afrique subsaharienne, selon un rapport de la Banque mondiale (« *Pauvreté et prospérité partagée 2016 – s'attaquer aux inégalités* »).
- Ce même rapport relève que 2/3 des 780 millions d'adultes illettrés sont des femmes, et plus de la moitié sont africaines ; et bien qu'en progrès, le taux de scolarisation des fillettes, comme la durée réelle de leur scolarité restent très inégalitaires.
- L'indice de fécondité des femmes au Niger et chez une partie de nos 16 partenaires prioritaires est de 6 à 7 enfants ; avec les nombreuses implications négatives que l'on connaît : alourdissement des tâches des femmes, précarisation économique des familles, déscolarisation des fillettes, mariages précoces, mortalité maternelle...
- On estime aussi que 140 à 150 millions de filles et femmes sont victimes de mutilations sexuelles féminines dans le monde avec des taux dépassant 90% en Guinée ou en Egypte.

Ces derniers chiffres attestent de l'importance de la Stratégie dédiée aux enjeux de population, de santé et de droits sexuels et reproductifs, que vous avez rendue publique la semaine dernière, M. le

Ministre. La maîtrise de leur fécondité par les femmes est LA condition préalable à leur autonomisation et nous appelons bien évidemment à une pleine articulation entre ces deux Stratégies.

2 – Notre Commission estime que la Stratégie Genre et Développement est plus que jamais pertinente, alors que, dans de nombreux pays, les femmes peinent encore à affirmer leurs droits humains tout simplement, que ce soit un statut juridique égal, la capacité à prendre seules les décisions les concernant, le droit à la propriété, à l'héritage, à la sécurité, ... La condition des femmes dans de nombreux pays en développement et émergents ne progresse que lentement, quand elle ne se détériore pas du fait de conflits, du terrorisme et de l'instrumentalisation du religieux, ou de la crise économique, des dérèglements climatiques.... Nous ne sommes pas non plus à l'abri de reculs au sein de l'UE, comme on l'a vu récemment en Pologne.

Son évaluation annuelle, la Commission la conduit dans un dialogue constructif, mais critique, avec le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international et l'Agence Française de Développement. Il faut saluer ici l'engagement de leurs équipes de coordination, tout en soulignant la faiblesse de leurs effectifs. La Commission se félicite aussi de sa bonne coopération avec le Trésor, et avec les opérateurs Campus France et France Expertise reçus en 2016.

- Nos premières recommandations concernent le nerf de la guerre : les financements. Avec 17% des engagements intégrant une perspective de genre ou « marqués genre » selon le marqueur du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE en 2015, l'objectif de 50% pour 2017, inscrit et dans la Stratégie et dans la LOPSI, ne pourra être atteint sans une forte impulsion politique, que nous espérons voir donnée lors du CICID de novembre. Nous mesurons que l'intégration d'une perspective de genre dans les projets financés par l'aide au développement est un processus long et complexe, pouvant susciter des résistances, mais n'oublions pas que la moyenne de nos partenaires du CAD est deux fois plus importante.

Une volonté politique forte et l'analyse des coûts de l'inaction ont permis à l'AFD d'aboutir à 50% d'engagements ayant des co-bénéfices climatiques, selon les préconisations de la LOPSI pour chacune des 2 priorités transversales. De la même manière, notre engagement en faveur des droits humains et de l'égalité femmes-hommes, combiné à une analyse du coût des inégalités de genre que le PNUD estime à 6% du PIB du continent africain, tout cela devrait conduire à pousser les feux pour remplir l'objectif des 50% contribuant à l'autonomisation des femmes.

Nous parlons bien ici d'efficacité de l'aide, de la valeur ajoutée de l'intégration du genre dans les projets, et non d'un « simple supplément d'âme ». Il s'agit d'un levier qui démultiplie l'impact des deniers publics investis dans l'APD. Je tire du rapport pré-cité de la Banque mondiale un exemple à double « co-bénéfice genre et climat » : c'est un projet d'électricité rurale en Afrique du sud, qui a permis d'accroître de 9,5% l'emploi des femmes, en plus de l'accès à la lumière et à la cuisson électrique, réduisant d'autant l'usage du bois de feu.

Pour cette recommandation sur les 50% d'engagements bilatéraux marqués genre, je souligne que l'effort demandé n'implique pas en soi un accroissement du budget d'APD, mais relève d'un portage politique, interne et en bilatéral, et d'une prise de conscience de la réalité des enjeux par tous les acteurs et actrices de notre politique de développement ; nous parlons de la formation, de la communication, et d'une solide équipe d'animation.

Cet argument réaliste ne signifie pas que nous nous résignons à voir l'aide publique française rester en deçà des engagements pris, soit 0,7% de notre PIB, alors que les ODD requièrent des financements ambitieux. Nous nous félicitons de la hausse des dotations en fonds propres pour l'AFD annoncées par le Président Hollande pour 2017, et espérons voir de nouveaux projets à « co-bénéfice genre ».

- Dans sa 2^e recommandation, en revanche, notre Commission préconise une augmentation « substantielle » des 9 millions € affectés en 2015 à des projets dédiés à l'égalité des sexes « à titre

principal ». M. le Ministre, un accroissement réel de nos projets d'appui aux réformes législatives, en bilatéral ou en co-financement avec ONU-Femmes, le FNUAP..., constituerait un signal fort de la volonté de la France de s'attaquer aux défis structurels qui entravent l'égalité, et conforterait le plaidoyer de nos Ministres des Droits des femmes à New-York, Genève....

- Dans notre 3^e recommandation : la Commission invite les opérateurs à davantage de transparence, et notamment à faciliter la réconciliation entre les données émanant de différentes sources, agrégées par montants, pour éviter les sérieuses distorsions constatées.

- 4^e recommandation : il doit être possible d'accélérer le mouvement en capitalisant sur les outils et structures déjà mis en place, en s'appuyant sur les correspondant.e.s nommé.e.s, en élargissant le cercle des personnes formées, et en opérant un effort de stimulation en direction de tous les opérateurs placés sous la tutelle du MAE.

- 5^e recommandation : Nous espérons que le CICID donnera des orientations précises et mobilisatrices sur les suites à réserver à cette Stratégie Genre et Développement et au Cadre d'intervention transversale de l'AFD, toutes deux s'achèveront fin 2017. Nous invitons à mobiliser les compétences des associations et chercheur.e.s réunies dans la Plateforme Genre et Développement pour la nouvelle Stratégie que nous appelons de nos vœux. En saluant le travail de la Plateforme, je dois évoquer, M. le Ministre, la nécessité de la doter des moyens nécessaires, car l'on ne peut toujours tabler sur la solidarité et le militantisme associatifs sans affaiblir les capacités, voire la survie, des associations. C'est une préoccupation largement partagée.

Nous sommes bien conscient.e.s que ni l'aide publique au développement, non plus que la Stratégie, ne peuvent ni tout changer, ni avoir un impact rapide, mais elles constituent un levier pour faire évoluer les mentalités et faire reculer les « pratiques néfastes », et permettre aux femmes de progresser vers leur autonomisation politique, économique... Nous espérons, M. le ministre, que vous voudrez bien relayer notre rapport et ses recommandations auprès du CICID en novembre, et qu'il contribuera à la réaffirmation de la volonté politique de la France quant aux objectifs, au budget et à l'élaboration d'une nouvelle Stratégie.

Je vous remercie pour votre attention.